

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU C.P.C.R. DU 28 MAI 2022**

Cette AG Extraordinaire vise à faire valider les évolutions apportées aux statuts de l'association.  
Elle se tient au siège social de l'association à l'adresse suivante :

**CPCR – Avenue général DELESTRAINT – 66140 CANET en ROUSSILLON**

La séance s'est ouverte à 11h15 sous la présidence de Marc Barré, secrétaire : Antoine Adam, en présence de très nombreux membres du CPCR.

**Émargement de la liste des présents et décompte des mandats.**

Alain Chevalier annonce le décompte des présents pointés à l'entrée et des pouvoirs :

présents : 41

pouvoirs : 12

**soit un nombre de votants de 53 suffrages possibles.**

**INTRODUCTION :**

Le Président résume les évolutions apportées après 10 ans de pratique dans la conduite du CPCR, Les nouveaux statuts ont été diffusés auprès de l'ensemble des adhérents à jour de cotisation et sont affichés au sein du club,

**RESOLUTION UNIQUE :**

L'approbation des statuts est mise aux voix. Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Aucune autre question n'étant adressée au CA et l'assemblée extraordinaire est close à 11h45.

Le président	Le secrétaire
Marc Barré	Antoine Adam